

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 3 décembre 2013

Monsieur Vincent Guay
Directeur général
Cégep de Victoriaville
475, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 4B3

Objet : Suivi de l'évaluation institutionnelle au Cégep de Victoriaville

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 5 novembre 2013, la Commission a traité du suivi que le Cégep de Victoriaville a apporté aux recommandations qu'elle lui avait formulées lors de l'opération d'évaluation institutionnelle. La Commission avait recommandé au conseil d'administration de prendre les moyens nécessaires pour rétablir les liens de confiance entre ses membres, notamment en définissant explicitement le rôle d'administrateur que les membres doivent y jouer, en établissant clairement les sujets qui doivent y être abordés dans le cadre de son mandat et en révisant au besoin le règlement n° 1. Elle lui avait aussi recommandé de mettre en œuvre tous les programmes prévus à la Politique de gestion des ressources humaines (PGRH), en particulier celui relatif à l'évaluation du rendement des personnels, de clarifier le partage des responsabilités entre le Service des ressources humaines et les autres services et de s'assurer que le Service des ressources humaines assume ses responsabilités de soutien auprès du personnel.

Pour porter son jugement, la Commission s'est basée notamment sur le rapport d'autoévaluation de l'efficacité du *Plan stratégique 2005-2009* du Collège, sur l'analyse qu'elle en a faite ainsi que sur la visite d'évaluation, sur la *Planification stratégique 2010-2014* qui en a découlé ainsi que sur certains documents institutionnels.

En ce qui concerne la première recommandation, la Commission constate que le Collège a rendu disponibles sur son site Internet, outre son règlement n°1 révisé, le mandat du conseil d'administration, le calendrier des réunions, leur ordre du jour ainsi que les procès-verbaux. De plus, les rencontres menées auprès de la Direction du Collège et du conseil d'administration par la Commission dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité du *Plan stratégique 2005-2009* lui ont permis de constater le rôle actif du conseil d'administration dans la gouvernance du Collège. La Commission considère que les actions posées par le Collège constituent des suites satisfaisantes à cette recommandation.

Pour ce qui a trait à la seconde recommandation, le Collège avait conclu, dans son rapport d'autoévaluation du *Plan stratégique 2005-2009*, à l'atteinte des objectifs concernant la révision de la PGRH et la mise en œuvre de ses programmes. La Commission avait jugé que la démonstration du Collège lui permettait de conclure à l'atteinte des objectifs de son plan stratégique. La visite de la Commission lui avait permis également de noter que la Direction générale exerce un leadership auprès de l'ensemble des directions. Par ailleurs, l'analyse de la *Planification stratégique 2010-2014* du Cégep de Victoriaville réalisée par la Commission au regard de cette recommandation lui permet de conclure que le Collège a pris en charge, par la formulation d'un objectif stratégique, l'ensemble des programmes prévus à sa Politique de gestion des ressources humaines. La Commission constate que le Collège a considéré dans son analyse de situation présentée dans son plan la transformation positive du climat de travail et le renouvellement de l'équipe de gestion. La Commission juge que l'ensemble de ces constats mène à des suites satisfaisantes pour cette recommandation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M. Christian Héon, directeur des études